

Traitement des bois Multi Usages PRÉVENTIF CURATIF

Prêt à l'emploi

Insecticide,
Fongicide,
Antitermites

Intérieur et Extérieur

Application superficielle
(badigeon, pulvérisation)
et par injection

Recouvrable par toutes
finitions

Incolore

Non gras

Sans odeur



Trait'Plus® PERFORMANCE



DESTINATION ET PRÉSENTATION

- TRAIT'PLUS® PERFORMANCE BLANCHON est destiné au traitement préventif et curatif des bois intérieurs (charpentres, poutres, portes...) et des bois extérieurs (bardages, volets, portails, abris, palissades, brises vues, avancées de toitures...).
- Sa formule en microémulsion extrêmement pénétrante, permet de fixer durablement les principes actifs sur tous les bois résineux ou feuillus.
- Incolore et non gras, il ne modifie pas l'aspect du bois et peut être recouvert par tout type de finition : peinture, lasure, vernis.

*EFFICACITÉ jusqu'à 20 ans lorsque le Trait'Plus Performance est utilisé dans les règles de l'art et recouvert par une finition.

CARACTÉRISTIQUES

- Type de formulation : microémulsion (ME) prête à l'emploi.
- Compositions du produit :
 - Tebuconazole (Technique) (N° CAS 107534-96-3) : 0.073% m/m
 - IPBC (Technique) (N° CAS 55406-53-6) : 0.073% m/m
 - Permethrine (Technique) (N° CAS 52645-53-1) : 0.35% m/m
 - Propiconazole (Technique) (N° CAS 60207-90-1) : 0.073% m/m
- Catégories d'utilisateurs : utilisateurs professionnels et non-professionnels.
- N° d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR-2019-0113
- Titulaire de l'AMM : BERKEM DEVELOPPEMENT - Marais Ouest - 24680 - Gardonne - France

Informations Règlementaires : Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (FDS) correspondante (disponible sur www.Blanchon.com ou sur quickfds.com).

EFFICACITÉ

- Conformément au règlement relatif aux produits biocides N°528/2012, les performances du Trait'Plus® Performance ont été établies selon les normes suivantes :
 - D'une part Efficacité préventive, suivant la norme EN 599
 - o EN 46 contre les capricornes
 - o EN 118 contre les termites
 - o EN 113 contre les basidiomycètes
 - Et d'autre part Efficacité curative, suivant la norme EN 14128
 - o EN 1390 contre les capricornes
 - o EN 370 contre les vrillettes

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré afin de garantir

- la durabilité du produit appliqué :
 - o EN 73 : épreuve d'évaporation
 - o EN 84 : épreuve de délavage

PRÉPARATION DES SUPPORTS

Utiliser les produits de protection du bois avec précaution. Lire l'étiquette du produit et les consignes avant d'utiliser le produit.

- Application sur bois nus, propres, secs et dépoussiérés, sans traces d'anciennes finitions (poncer ou décaper avec les **Décapants Bâtiments 10' Blanchon Liquide** ou **Géliblé**). Si nécessaire, dégraisser les bois résineux avec du **Diluant Syntilac® Blanchon**.
- Pour la méthodologie d'application, se référer aux descriptions d'usage correspondants.
- Nettoyage du matériel : utiliser de l'eau et du savon doux.

MISE EN OEUVRE ET APPLICATION

Déposer 2 ou 3 couches bien nourries en respectant le rendement préconisé, sur toutes les faces du bois. Le délai entre les couches doit être le plus réduit possible (15 min), afin d'optimiser la puissance de pénétration des principes actifs.

Description de l'usage : Traitement préventif des bois de classes d'usage 1, 2 et 3. 1 pour utilisateurs non-professionnels.

- Organismes cibles : champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse), insectes à larves xylophages (Capricorne des maisons (Hyloterpes bajulus), petite vrillette (Anobium punctatum), Lycte brun (Lyctus brunneus) et termites (Reticulitermes spp.) stade soldat, nymphe et ouvrier.

Trait'Plus® PERFORMANCE

- Domaines d'utilisations : traitement préventif intérieur et extérieur du bois en classes d'usage 1, 2 et 3.1 (résineux et feuillus).
- Méthode d'application : application superficielle par badigeonnage.
- Doses et fréquences d'application : Produit prêt à l'emploi.
100 ml/m² pour les bois de classe d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3.1 (résineux).
200 ml/m² pour les bois de classe d'usage 3.1 (feuillus)
- Lors de l'application in situ en extérieur, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée lors de l'application en extérieur.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

Description de l'usage : Traitement préventif des bois de classes d'usage 1, 2 pour utilisateurs professionnels.

- Organismes cibles : champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse), insectes à larves xylophages (Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus*), petite vrillette (*Anobium punctatum*), Lycte brun (*Lyctus brunneus*) et termites (*Reticulitermes* spp.) stade soldat, nymphe et ouvrier.
- Domaines d'utilisations : traitement préventif intérieur du bois en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus).
- Méthodes d'applications : application superficielle par pulvérisation ou application par injection (en complément d'une application superficielle).
- Doses et fréquences d'application : Produit prêt à l'emploi.
- Traitement par application superficielle : 100 ml/m² pour les bois de classe d'usage 1, 2 (résineux et feuillus).
- Traitement par injection combiné à une application par pulvérisation : 20 ml/trou, 3 trous par mètre linéaire, 9 trous/m² (soit 180 ml/m²).
- Les traitements par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement par application superficielle.

Description de l'usage : Traitement curatif intérieur des bois en service pour utilisateurs non-professionnels.

- Organismes cibles : Insectes à larves xylophages (Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus* L), petite vrillette (*Anobium punctatum* De Geer).
- Domaine d'utilisation : traitement curatif intérieur du bois en service (bois résineux et feuillus).
- Méthode d'application : application superficielle par badigeonnage.
- Dose et fréquence d'application : Produit prêt à l'emploi.
300ml/m² de bois.
- Les traitements curatifs sont restreints à des utilisations en intérieur uniquement.

Description de l'usage : Traitement curatif intérieur des bois en service pour utilisateurs professionnels.

- Organismes cibles : Insectes à larves xylophages (Capricorne des maisons (*Hylotrupes bajulus* L), petite vrillette (*Anobium punctatum* De Geer).
- Domaine d'utilisation : traitement curatif intérieur du bois en service (bois résineux et feuillus).
- Méthodes d'applications : application superficielle par pulvérisation ou application par injection (en complément d'une application superficielle).
- Doses et fréquences d'application : Produit prêt à l'emploi.
- Traitement curatif par application superficielle : 300ml/m² de bois.
- Traitement curatif par injection combiné à une application par pulvérisation : 20 ml/trou, 3 trous par mètre linéaire, 9 trous/m² (soit 180 ml/m²).

Les traitements par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement par application superficielle.

Les traitements par pulvérisation et les traitements curatifs sont restreints à des utilisations en intérieur uniquement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (gants imperméables épais conformes à la norme NF EN374 en latex, nitrile, PVC ou caoutchouc butyle), ainsi qu'une combinaison de protection de catégorie III type 4.

Lors de l'application et du séchage, la température doit être supérieure à 5°C et l'humidité relative inférieure à 80%. Lors de l'application, la teneur en humidité du bois ne doit pas dépasser 18% et la surface en bois doit être sèche, propre au moment du traitement.

RENDEMENT

Variable selon l'usage et la destination :

- Traitement préventif : 5m²/L/couche
- Traitement curatif : 3m²/L/couche

SÉCHAGE

- Entre 2 couches : 15 min
- Complet : 24h à 48h dans un endroit ventilé

CONDITIONS DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION

Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales :

- Durée de vie : 2 ans après la date de fabrication.
- Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé dans l'emballage commercial fermé.

Garder à l'abri du gel.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Instructions d'utilisation :

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Le bois traité doit sécher pendant 24 à 48 heures dans un endroit ventilé.

Mesure de gestion des risques :

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le contact avec la peau doit être évité car le produit peut provoquer une réaction allergique.
- Contient de la perméthrine (pyréthroïdes), peut être mortel pour les chats. Les chats doivent éviter tout contact avec l'objet / la zone traitée.
- Ne pas traiter les ruches.

Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement :

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 15 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage :

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

Fiche Technique validée par le Service Technique et diffusée en août 2021.

Conçu, mis au point et fabriqué en France.

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif.

Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits.

Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures.